



Services à la famille



ACCORD DE LA COMMUNE DE RESIDENCE CONVENTIONNEE POUR L'INSCRIPTION D'UN ENFANT AUX CENTRES DE LOISIRS LEXOVIENS ANNÉE 2024 - 2025

L'ENFANT

Nom et Prénom :

Date de naissance :Lieu de naissance :

PARENT 1

Lien de parenté : mère père autre (ex : organisme, tuteur, ...).....

Nom et Prénom :

Adresse :

N° Tél Adresse Mail :

PARENT 2

Lien de parenté : mère père autre (ex : organisme, tuteur, ...).....

Nom et Prénom :

Adresse :

N° Tél Adresse Mail :

PARTIE À REMPLIR PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE

La Commune de

donne son accord pour l'inscription et accepte la participation financière correspondante

refuse l'inscription

de l'enfant

au sein d'un centre de loisirs lexovien.

Cachet

Nom et Signature de Mme ou M. le Maire

Le refus de participation financière du Maire de la commune de résidence entraîne automatiquement le refus d'inscription aux centres de loisirs lexoviens.